



Baccalauréat professionnel Certificat d'aptitude professionnel Brevet professionnel Mentions complémentaires

Session 2022
Inscriptions des Candidats Individuels
(Service Grand Public)

1 - DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour la session 2022, les dates d'inscription sont les suivantes : (**Ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire**)

- **Baccalauréat professionnel et MC3 /MC4** : Du lundi 18 octobre 2021 à partir de 15 h au mercredi 17 novembre 2021, 17 h (heure locale), pour toutes les spécialités.
- **Brevet professionnel** : Du mardi 9 novembre 2021 à partir de 15 h au mardi 30 novembre 2021, 17 h (heure locale), pour toutes les spécialités.
- **Certificat d'aptitude professionnel** : à compter du 15 novembre 2021

2 - PROCÉDURE DE PRÉ-INSCRIPTION

L'inscription à l'examen étant un acte personnel, vous devez procéder vous-même à la saisie afin d'éviter les erreurs d'enregistrement ou omissions.

Etape 1 : Créer votre compte Cyclades : <https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil>

Cette étape est nécessaire pour pouvoir vous inscrire. Votre adresse mail doit être **valide et individuelle**. Conservez bien votre mot de passe pour pouvoir vous connecter tout au long de la session et accéder aux documents mis à votre disposition dans votre espace candidat (convocation relevé de notes, etc...). Suite à la création de votre compte, vous recevrez un mail : **vous avez 48h** pour cliquer sur le lien « Activer mon compte », sinon votre compte sera supprimé. Dans cette situation, vous devez recommencer la procédure.

Etape 2 : Vous inscrire

Connectez-vous à votre compte et procédez à votre inscription via l'onglet « m'inscrire ». À l'issue de l'inscription, **ne pas oublier d'enregistrer**. À ce stade, vous pouvez modifier votre inscription en ligne. Allez dans l'espace « mes documents » pour consulter et éditer la confirmation d'inscription et la liste des pièces justificatives à téléverser.

3 – INSCRIPTION DÉFINITIVE

Dès la finalisation de votre inscription sur internet :


- Imprimez votre confirmation d'inscription via votre compte Cyclades rubrique « Mes documents ».
- Vérifiez, puis dater et signer votre confirmation d'inscription.

En cas de nouvelles modifications, vous devez rectifier le document au stylo rouge uniquement.

ATTENTION : Aucune modification ne pourra être prise en compte après la fin des inscriptions.

4 – CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Tous les candidats en situation de handicap souhaitant demander des aménagements d'épreuves ou qui ont déjà un aménagement d'épreuve doivent répondre « OUI » à la rubrique « Handicap » lors de l'inscription. Dans le cas d'un aménagement d'épreuve existant, la notification d'aménagement d'épreuves doit être jointe à la confirmation d'inscription.

Pour les nouvelles demandes d'aménagement d'épreuves, il vous appartient de vous rendre sur le site internet du rectorat  Recherche Candidats en situation de handicap puis sur le lien [Se connecter à Amex](#)

5 - AQUIS

Si vous avez droit à des dispenses ou des bénéfices de notes, vous devez les saisir et joindre votre relevé de notes ou diplôme à la confirmation d'inscription.

6 – REFERENTIELS ET REGLEMENTS D'EXAMENS

Les référentiels et règlements d'examens sont consultables sur le site EDUSCOL du ministère à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/774/les-diplomes-professionnels>

Le rectorat ne délivre pas d'informations pédagogiques. Les candidats doivent consulter impérativement le référentiel de l'examen (plus particulièrement la partie relative aux épreuves ponctuelles).

7– RETOUR DE LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION

La confirmation d'inscription datée et signée et les pièces à joindre, doivent être envoyées par courrier postal au plus tard le :

- **mercredi 24 novembre 2021 pour le baccalauréat professionnel et les MC**
- **mardi 7 décembre 2021 pour le BP**
- **Une semaine après la clôture du serveur des inscriptions pour le CAP**

au

**RECTORAT DE - Service des examens professionnels - 53 avenue Cap de Croix - 06181 Nice cedex 2
(merci de préciser l'intitulé du diplôme)**

En l'absence de retour de la confirmation d'inscription après la date limite (cachet de la poste faisant foi),
la candidature sera annulée.

IL NE SERA PAS ACCUSE RECEPTION DU RETOUR DE LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION